

Règlements *Amène ta visite!*

Concept original créé par l'Office de tourisme du Rocher-Percé en 2009, la carte *Amène ta visite!*™ permet aux « locaux » de visiter toutes les attractions participantes **gratuitement, à condition** qu'ils « amènent de la visite »; c'est-à-dire qu'ils sont accompagnés d'au moins une personne.

Lancée en 2009, la carte *Amène ta visite!*™ s'adresse spécifiquement aux « locaux » c'est-à-dire les résidents des MRC Rocher-Percé, Côte de Gaspé et Bonaventure, qui souhaitent « faire visiter » la région à leurs proches.

La carte est valide pour toute la saison estivale en cours, et peut-être utilisée de façon illimitée pendant cette saison, pourvu que le « propriétaire » de la carte soit toujours accompagné d'au moins une personne. La personne qui accompagne doit payer son droit d'entrée régulier (le prix **en vigueur** au moment de l'achat).

La carte est en vente au prix minime de 10 \$ (taxes comprises). Lors de l'achat, le résident devra montrer une pièce d'identité, qui valide son lieu de résidence dans l'une des trois MRC participantes. Puis, une fois son lieu de résidence attesté, on lui préparera une carte à son nom. Ensuite, une fois dans les attractions, le détenteur de la carte devra montrer une pièce d'identité pour valider qu'il s'agit bien du propriétaire de la carte.

La carte n'est utilisable que par son « propriétaire » : le nom de la personne qui est inscrite sur celle-ci. Pour ce qui est de la « visite » (les personnes qui accompagnent le détenteur de la carte), aucune pièce d'identité ne leur sera exigée. Il n'est pas nécessaire que la « visite » vive à l'extérieur de la région.

Sur la carte, la liste des attraits participants y est présentée, ainsi que les règlements (également détaillé sur cette page).

Pendant toute la saison estivale, il sera possible d'acheter la carte « en ligne » en suivant le lien « PayPal » disponible sur ce site ou encore : à l'Office de tourisme du Rocher-Percé (9 rue du Quai), dans les Bureaux d'accueil touristique de Percé, Chandler et Port-Daniel — Gascons, chez JL Vidéo à Grande-Rivière et au Marché Guy Desbois à Ste-Thérèse-de-Gaspé.

Dès le début de la saison touristique estivale, vers la mi-mai de chaque année, la page sera mise à jour avec les attraits participants, et le lien d'achat en ligne sera activé. Pour la saison 2015, c'est à l'Expo du Grand Gaspé, le week-end du 23 avril que l'Office de tourisme du Rocher-Percé débutera la vente de la carte. Elle sera valide dès le début de la saison d'opération des attraits participants, et ce, pour toute la saison.

Amène ta visite!™ est une marque de commerce enregistrée à l'Office de la protection intellectuelle du Canada (l'OPIC).